Les accueils de loisirs accueillent les enfants scolarisés âgés de 2 ans et demi à 17 ans pendant les vacances scolaires.

- Jeunes et étudiants

Séjour d'été pour les ados en Baie de Somme : il reste des places

Votre ado a envie d'une escapade estivale ? Il reste quelques places pour ce séjour ouvert aux 12-17 ans programmé du 18 au 25 juillet.

- 07 jul
01 aoû
Enfance & famille

Accueils de loisirs de juillet

Du lundi 7 juillet au vendredi 1er août, à Wambrechies.

- 04 aoû
27 aoû
Enfance & famille

Accueils de loisirs d'août

Du lundi 4 au mercredi 27 août.

> Inscriptions via le portail famille <
Contact : secrétariat du pôle enfance-jeunesse, 03 28 14 42 78 / enfance.jeunesse@wambrechies.fr,

REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM) ET DES MERCREDIS RECREATIFS

Sommaire :

Article 1 : Cadre général des ACM. (Page 2).

Article 2 : Inscriptions/Tarification et règles d'absences (Page2).

Article 3 : La restauration municipale (Page 3).

Article 4 : Les garderies (Page 4).

Article 5 Comportement général (Page 5).

Article 6 : Adhésion

1

Règlement intérieur des accueils de loisirs & des mercredis récréatifs

Poids : 143.55 Ko

Téléchargement [1]

Maternelles

Enfants scolarisés dans une école maternelle

Les accueils ont lieu pendant toutes les vacances, à l'exception la seconde semaine de celles de fin d'année. Ils se tiennent à tour de rôle dans une des écoles maternelles [2] de la commune, un lieu parfaitement adapté à l'âge des enfants inscrits.

L'inscription se fait à la semaine. Une période d'inscriptions, via le Portail Famille [3], est organisée quelques semaines semaines avant le début de l'accueil (consultez l'agenda [4]).

Elémentaires

Enfants scolarisés dans une école élémentaire

Les accueils ont lieu pendant toutes les vacances, à l'exception la seconde semaine de celles de fin d'année.

L'inscription se fait à la semaine. Une période d'inscriptions, via le Portail Famille [3], est organisée quelques semaines avant le début de l'accueil (consultez l'agenda [4]).

Ados (12-17 ans)

Les accueils ont lieu pendant toutes les vacances, à l'exception la seconde semaine de celles de fin d'année, du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

Des ateliers, des sorties culturelles, des temps de loisirs (cinéma, bowling, laser-game...) : le programme de ces accueils sont adaptés aux 12-17 ans et laisse une belle part à l'autonomie.

Tarifs des accueils de loisirs

La tarification est valable pour tous les enfants, de 2 à 17 ans. Elle s'entend à la semaine de cinq jours et varie en fonction des ressources des familles. Au moment de l'inscription, les parents doivent être en possession de leur quotient familial (disponible à la CAF).

COEFFICIENT CAF	T1 (0 - 549)	T2 (550-762)	T3 (763-1037)	T4 (1038-1342)	T5 (1343 ET PLUS)
TARIF A LA SEMAINE (5 JOURS) Wambrecitains	12,80 €	19,50 €	30 €	40 €	54 €
TARIF A LA SEMAINE (5 JOURS) exterieurs	25,60 €	39 €	60 €	80 €	108 €

> Inscrire vos enfants, payer en ligne, consulter vos factures, gérer votre profil, obtenir vos justificatifs (...) via le Portail Famille [3].

CANTINE
Menus et tarifs sous ce lien [5].

Tarifs des garderies accueils de loisirs

Les garderies courent de 8h à 9h et de 17h à 18h30, sur le lieu même de l'accueil de loisirs.

COEFFICIENT CAF	T1 (0 À 549)	T2 (550-762)	T3 (763-1037)	T4 (1038-1342)	T5 (1343 ET PLUS)
De 8h à l'ouverture du centre - Wambrecitains (tarif à la 1/2h)	0,50 €	0,60 €	0,90 €	1,18 €	1,40 €
Après le centre, jusqu'à 18h30 - Wambrecitains (tarif à la 1/2h)	0,50 €	0,60 €	0,90 €	1,18 €	1,40 €
De 8h à l'ouverture du centre - eXTERIEURS (tarif à la 1/2h)	1 €	1,20 €	1,80 €	2,36 €	2,80 €
Après le centre, jusqu'à 18h30 - Extérieurs (tarif à la 1/2h)	1 €	1,20 €	1,80 €	2,36 €	2,80 €

Remboursements

Les seuls cas de remboursements qui seront étudiés sont :

- maladie ou hospitalisation (enfants / parents / grands parents), joindre un certificat médical
  nb : un justificatif médical justifie l'absence d'un enfant, et non de toute sa fratrie.
- décès d'un proche parent, joindre le faire part de décès
- changement d'horaires de travail ou de temps partiel, joindre attestation de l'employeur
- changement de dates de congés imposé par l'employeur, joindre attestation de l'employeur

Tous les justificatifs devront être envoyés à la Mairie ou déposés sur le « Portail Familles » dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 5 jours suivant l'absence.

Pénalités & modalités de remboursement

- dans tous les cas d'absences justifiées dans les 5 jours, un jour de carence sera appliqué
- dans tous les cas d'absences justifiées au-delà des 5 jours, un jour de carence supplémentaire sera appliqué
- dans les cas d'absences non justifiées, une pénalité de deux jours supplémentaires sera appliquée au montant de la réservation

URL de la source (modifié le 30/06/2025 - 11:12): https://www.wambrechies.fr/enfance-jeunesse-0/accueils-de-loisirs

Liens
[1] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/reglement_interieur_2024-2025.pdf
[2] https://www.wambrechies.fr/vie-scolaire/ecoles-maternelles
[3] https://www.wambrechies.fr/services-en-ligne/portail-famille
[4] https://www.wambrechies.fr/sur-votre-agenda?keys&field_categories_event_tid=112
[5] https://www.wambrechies.fr/vie-scolaire/menus-cantine